



C'est l'épilogue d'un feuilleton judiciaire qui a duré plusieurs mois.

Le tribunal de Première instance de Douala-Bonanjo a condamné Martin Camus Mimb à quatre (04) mois de prison ferme avec amende de 500 mille FCFA. Déclaré non coupable des faits de diffamation et proxénétisme, le patron de RSI est coupable de complicité des faits reprochés à son coaccusé.

De son côté, Wilfried Eteki écope de 9 mois de prison ferme avec une amende d'un million 500 Franc CFA. Il lui est reproché des faits de publication obscènes et atteinte à l'intimité de la partie civile. Comme Camus Mimb, Wilfried Eteki n'est pas reconnu coupable de proxénétisme.

Rappel, en juin 2021, Martin Camus Mimb est au cœur d'un véritable scandale sexuel. La diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo montrant les ébats sexuels d'une jeune femme (Malicka) dans le bureau du journaliste a créé un tollé dans le pays. Les photos et vidéos en question ont réellement été tournées dans le bureau de Martin Camus Mimb, le journaliste promoteur de RSI Radio Sport, basé à Douala.